



**Avis n° 2024/11**  
**relative à l'attribution du grade de licence au BACHELOR en**  
**Sciences et Ingénierie**  
**Institut supérieur d'électronique de Paris**

**Ecole**

|                    |                                                   |
|--------------------|---------------------------------------------------|
| Nom :              | <b>Institut supérieur d'électronique de Paris</b> |
| Sigle :            | <b>ISEP</b>                                       |
| Type :             | <b>Privé</b>                                      |
| Académie :         | <b>Paris</b>                                      |
| Sites de l'école : | <b>Bordeaux</b>                                   |

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI: <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Avis 2023/11

**Objet de la demande d'accréditation**

|                 |                                                                                                                                                                          |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Diplôme :       | Bachelor en Sciences et Ingénierie                                                                                                                                       |
| École :         | Institut supérieur d'électronique de Paris                                                                                                                               |
| Spécialité(s) : | Transformation numérique des entreprises                                                                                                                                 |
| Voie(s) :       | Formation initiale sous statut d'étudiant, formation initiale sous statut d'étudiant en 1ère année puis sous statut d'apprenti la 2ème et 3ème année, formation continue |
| Site(s) :       | <u>  </u> Bordeaux                                                                                                                                                       |

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur d'électronique de Paris ;
- Vu le rapport établi par Françoise DELPECH (membre de la CTI, rapporteure principale), Elisabeth LAVIGNE (experte auprès de la CTI, corapporteure), Thierry DERREY (expert auprès de la CTI), Quentin DREZE (expert international auprès de la CTI), Charlotte LERNOULD (experte élève-ingénieure auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 novembre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Avis défavorable de la Commission des titres d'ingénieur :**

| Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant                                                 | Voie de formation                         | A compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|
| Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Transformation numérique des entreprises, sur le site de BORDEAUX | FISEA                                     |                                       |                                         |
| Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Transformation numérique des entreprises, sur le site de BORDEAUX | Formation continue                        |                                       |                                         |
| Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Transformation numérique des entreprises, sur le site de BORDEAUX | Formation initiale sous statut d'étudiant |                                       |                                         |

**Cet avis défavorable est motivé par les raisons suivantes :**

- Ancrage local de l'Isep avec les établissements de l'enseignement supérieur en cours de construction sur le site de Bordeaux et non complètement formalisé par des conventions engageantes pour les différents partenaires sur le volet recherche notamment ;
- Ancrage local de l'Isep avec les entreprises en cours de construction.

**Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :**

- Différenciation de la formation qui confère le grade de licence déjà mise en œuvre sur les sites de Paris et Issy-les-Moulineaux, de la formation sur le site de Bordeaux, qui ne confère pas le grade de Licence : l'école mettra en conformité le nom de son diplôme délivré sur les sites de Paris et Issy-les-Moulineaux avec la délibération n° 2023/11-01 relative à la nomenclature des spécialités des titres d'ingénieur et des diplômes de bachelor en sciences et ingénierie et attribuera un nom différent à son diplôme de bachelor délivré sur le site de Bordeaux.
- La communication de l'école vers les candidats devra également être transparente sur ce point.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 12 novembre 2024

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 10 décembre 2024

La présidente  
Claire PEYRATOUT

